



GRATTEZ GAGNEZ



DOSSIER DE PRESSE

Plan de soutien à l'animation commerciale

Lundi 12 septembre 2022 à 15h30

**Centre d'Innovation et de Services aux Entreprises
43 rue Pasteur – 08320 VIREUX-MOLHAIN**



1. Plan de soutien à l'animation commerciale

Le 24 juin 2020, la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse (CCARM) a voté en faveur d'un Plan de relance de l'activité commerciale pour redynamiser, via le dispositif du Chèque Cadeau La Pointe (CCLP), le tissu commercial et artisanal du territoire communautaire alors impacté par les conséquences de la pandémie de la COVID-19.

Le Plan de relance de l'activité commerciale est arrivé à échéance le 31 mars 2022 après la réalisation d'un programme de cinq actions, apprécié des commerçants et de la population.

Souhaitant continuer à accompagner la reprise commerciale dans un contexte économique incertain, la CCARM a décidé, lors du Conseil de Communauté réuni en séance le 16 juin 2022, de mettre en place un Plan de soutien à l'animation commerciale reposant, de nouveau, sur le dispositif du CCLP. C'est pourquoi sa mise en œuvre opérationnelle a été confiée, par convention, à l'Avenir Commercial et Artisanal Givetois (ACAG) et à l'Union Commerciale et Artisanale Revinoise (UCAR).

Le Plan de soutien à l'animation commerciale est doté d'une enveloppe de 50 000,00 € pour financer, entre autres, quatre opérations avant le 30 juin 2023. La CCARM prendra en charge l'adhésion au dispositif du CCLP des commerces avec vitrine(s), dans le cadre d'une provision inscrite dans le bilan du Plan de relance de l'activité commerciale.

2. Action "Grattez, Gagnez"

"Grattez, Gagnez" sera la première action du Plan de soutien à l'animation commerciale.

Du 19 septembre au 02 octobre 2022, les clients majeurs des commerces qui adhèrent au dispositif du CCLP se verront remettre, en caisse, un ticket à gratter par tranche de 10,00 € d'achats, dans la limite de 10 tickets.

Les gagnants auront jusqu'au 31 décembre 2022 pour remettre leur(s) tickets(s) et retirer leur(s) gain(s) auprès des points de retrait suivants :

- **La Maison du Commerce** – 09/11, rue Gambetta à GIVET (ACAG) ;
- **Aux Délices de la Tour** – 01, rue du Puits à GIVET ;
- **Ô Val Fleuri** – 02, rue de la Strée à VIREUX-MOLHAIN ;
- **Boutique Corinne** – 01, place Aristide Briand à FUMAY ;
- **Aux Saveurs du Portugal** – 14, avenue Jean-Baptiste Clément à REVIN.

Lors du retrait de leur(s) gain(s), les gagnants seront invités à renseigner leurs coordonnées pour participer à une enquête de satisfaction permettant d'évaluer l'action "Grattez, Gagnez" ainsi que pour être informés des prochaines opérations du Plan de soutien à l'animation commerciale.

Un budget de 3 000,00 € est alloué pour les gains, soit 300 CCLP de 10,00 € à gagner.

Les commerces participant à l'opération "*Grattez, Gagnez*" seront identifiables par une affiche apposée sur leur vitrine.

Les objectifs poursuivis par cette action sont les suivants :

- Continuer à faire connaître le CCLP auprès de la population ;
- Générer du flux dans les commerces partenaires du dispositif du CCLP ;
- Fidéliser la clientèle des adhérents au dispositif du CCLP ;
- Contribuer à l'animation commerciale du territoire communautaire.

3. Nouvelle identité visuelle du Chèque Cadeau La Pointe

Parallèlement à la mise en œuvre du Plan de soutien à l'animation commerciale, une réflexion sur l'identité visuelle du CCLP a été engagée pour la refondre, car son graphisme n'a pas évolué depuis la création du dispositif en 2011.

L'objectif de cette démarche est de moderniser l'image du CCLP pour insuffler une nouvelle dynamique et le rendre plus attractif. La charte graphique du CCLP doit aussi être harmonisée avec celle de l'ACAG, récemment renouvelée, pour gagner en cohérence. La refonte de l'identité visuelle du CCLP permet également d'afficher l'intérêt communautaire du dispositif.

À partir du 03/10/2022 et jusqu'au 09/10/2022, les habitants du territoire communautaire et partenaires du CCLP (*commerces, collectivités, entreprises, associations...*) pourront voter pour leur logotype préféré en se rendant sur le Facebook de l'ACAG ou sur le site internet de la CCARM. Chacune des propositions de logotype sera accompagnée d'un modèle de chèque cadeau.

À la clôture du vote, la proposition choisie par la majorité des votants constituera le socle de la nouvelle identité visuelle du CCLP.

Un tirage au sort pour récompenser quatre des personnes ayant voté pour la proposition retenue sera organisé. Chacune d'entre elles remportera un lot de 50,00 € en CCLP qui leur sera remis lors de la présentation officielle à la presse des nouveaux logotype et chèque cadeau du dispositif du CCLP.

4. Contacts



Avenir Commercial et Artisanal Givetois

Cellule Chèque Cadeau La Pointe

Tel : 09.77.76.94.00

Courriel : acag.cclp@gmail.com



Communauté de Communes
ARDENNE rives de meuse

Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse

Centre d'Innovation et de Services aux Entreprises

Tel : 03.24.42.67.67

Courriel : cise@ardennerivesdemeuse.com